



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 mai 2014**

Délibération n° 2014-0027

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil de surveillance des établissements publics de santé - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : mercredi 7 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : vendredi 16 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mmes Le Franc, Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beauteemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Crimier (pouvoir à Mme Millet), Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Calvel (pouvoir à M. Rousseau), Coulon (pouvoir à Mme Brugnera), Fenech (pouvoir à M. Cohen), Forissier (pouvoir à Mme Beauteemps), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Geourjon (pouvoir à M. Broliquier), Hamelin (pouvoir à M. Petit), Havard (pouvoir à M. Blache), Kepenekian (pouvoir à M. Philip), Lebuhotel (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Millet (pouvoir à Mme Burricand), Odo (pouvoir à M. Moroge), Pillon (pouvoir à M. Bousson), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sécheresse (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Cachard, Mme Sarselli.

Conseil de communauté du 15 mai 2014**Délibération n° 2014-0027**

commission principale :

objet : **Conseil de surveillance des établissements publics de santé - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance.

La création du conseil de surveillance a permis de faire évoluer la gouvernance des établissements publics de santé, d'une gouvernance partagée entre le directeur et le conseil d'administration, vers une gouvernance reposant sur une direction renforcée, concertant avec le directoire sous le contrôle du conseil de surveillance pour un meilleur pilotage de l'établissement.

Le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 précise notamment les modalités de désignation des membres des conseils de surveillance.

Le conseil de surveillance est composé de 9 ou 15 membres selon le ressort de l'établissement de santé.

La durée des fonctions de membre de conseil de surveillance est de 5 ans. Le mandat des membres du conseil de surveillance prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant.

Le mandat des membres désignés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales prend fin lors de chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois, ces membres continuent de siéger au sein du conseil de surveillance jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée.

Le conseil de surveillance élit son président parmi les représentants des collectivités territoriales et les personnalités qualifiées, pour une durée de 5 ans.

Le Président du conseil de surveillance désigne, parmi les représentants des collectivités territoriales et les personnalités qualifiées, un Vice-Président qui préside le conseil de surveillance en son absence.

En application de ces dispositions, la Communauté urbaine de Lyon dispose de représentants au sein des établissements suivants :

Raison sociale	Ressort territorial	Représentants des collectivités territoriales
Hospices civils de Lyon (HCL)	régional	<ul style="list-style-type: none"> - M. le Maire de Lyon ou son représentant - 1 représentant de la Communauté urbaine de Lyon - M. le Président du Conseil général du Rhône ou son représentant - 1 représentant du Conseil général du principal département d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation, au cours du dernier exercice connu, autres que le département siège de l'établissement principal - 1 représentant du Conseil régional Rhône-Alpes
Centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon	communal	<ul style="list-style-type: none"> - M. le Maire de Sainte Foy lès Lyon ou son représentant - 1 représentant de la Communauté urbaine de Lyon - M. le Président du Conseil général du Rhône ou son représentant
Centre hospitalier de Montgelas-Givors	communal	<ul style="list-style-type: none"> - M. le Maire de Givors ou son représentant - 1 représentant de la Communauté urbaine de Lyon - M. le Président du Conseil général du Rhône ou son représentant
Hôpital local intercommunal Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône	intercommunal	<ul style="list-style-type: none"> - M. le Maire de Neuville sur Saône ou son représentant - 1 représentant de la principale commune d'origine des patients - 2 représentants de la Communauté urbaine de Lyon - M. le Président du Conseil général du Rhône ou son représentant
Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or	départemental	<ul style="list-style-type: none"> - M. le Maire d'Albigny sur Saône ou son représentant - 2 représentants de la Communauté urbaine de Lyon - M. le Président du Conseil général du Rhône ou son représentant - 1 représentant du Conseil général du Rhône
Centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or	départemental	<ul style="list-style-type: none"> - M. le Maire de Saint Cyr au Mont d'Or ou son représentant - 2 représentants de la Communauté urbaine de Lyon - M. le Président du Conseil général du Rhône ou son représentant - 1 représentant du Conseil général du Rhône
Centre hospitalier du Vinatier	départemental	<ul style="list-style-type: none"> - M. le Maire de Bron ou son représentant - 2 représentants de la Communauté urbaine de Lyon - M. le Président du Conseil général du Rhône ou son représentant - 1 représentant du Conseil général du Rhône

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Désigne en tant que titulaires pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein des conseils de surveillance des établissements publics de santé suivants :

Hospices civils de Lyon (HCL)	Monsieur David Kimelfeld
Centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon	Madame Alice de Malliard
Centre hospitalier de Montgelas-Givors	Madame Brigitte Jannot
Hôpital local intercommunal Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône	Monsieur Thierry Pouzol
	Monsieur Hubert Guimet
Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or	Monsieur Jean Paul Colin
	Monsieur Pierre Gouverneyre
Centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or	Monsieur Marc Grivel
	Monsieur Ronald Sannino
Centre hospitalier du Vinatier	Monsieur Michel Le Faou
	Madame Nora Berra

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2014.